



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(8 mai 1970 - 8 mai 1971)

VOLUME I

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NATIONS UNIES

New York, 1971

312 (XIV). PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE, 1971-1973^{51/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1971-1973,

Ayant apporté audit projet les ajustements proposés par les gouvernements des Etats membres et incorporé les modifications qui découlent des résolutions adoptées à la quatorzième session,

"Consciente du fait qu'en approuvant le programme de travail et l'ordre de priorité la Commission approuve également le niveau des effectifs demandés pour mener à bien les tâches qui y sont décrites."

1. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1971-1973, avec les modifications introduites conformément aux résolutions et décisions adoptées à la quatorzième session;
2. Réaffirme les résolutions qui sont à l'origine des projets figurant dans ledit programme de travail et ordre de priorité;
3. Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte à la quinzième session de la CEPAL de l'exécution du programme de travail pour 1971-1973 dans la forme dans laquelle il a été approuvé.

162ème séance,
7 mai 1971.

313 (XIV). ETUDE DES PROBLEMES DES SECTEURS PRIMAIRES^{52/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les activités du secteur primaire, et notamment du secteur agricole, des économies d'Amérique latine connaissent un retard évident par rapport aux innovations sociales, économiques et techniques du monde contemporain, retard qui résulte en partie de la priorité que les gouvernements ont accordée dans leurs politiques au développement de l'industrie manufacturière,

Demande au secrétariat d'intensifier l'étude des obstacles qui ont jusqu'à présent empêché les secteurs primaires de s'intégrer au secteur moderne de l'économie des points de vue social, institutionnel, économique et technique.

162ème séance,
7 mai 1971.

^{51/} Voir par. 515 et 516.

^{52/} Voir par. 431.